



GOURNAY
SUR MARNE

DÉCISION DU MAIRE N° M 2025-02-03

Objet : Tarification de la sortie de la Maison pour tous à la ferme pédagogique de Saint-Hilliers du samedi 8 mars 2025.

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

VU la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

CONSIDÉRANT la volonté de proposer des sorties aux adhérents de la Maison pour tous.

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant de la sortie de la Maison pour tous à la ferme pédagogique de Saint-Hilliers du samedi 8 mars 2025 selon le tarif unique B de la grille, soit 5 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 27 février 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le : 27 février 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

